Ceux-ci ont un nouveau grief contre M. Dufaure, par suite de son opposition contre le projet de rendre aux conseils généraux le droit de vérifier eux-mêmes les pouvoirs de leurs membres.

On s'étonne, parmi les conservateurs, des retards particulièrement volontaires apportés aux rapports des dernières élections.

On trouve que la gauche abuse de sa supériorité numérique, pour traiter d'une façon arbitraire et tyrannique, les arrêts du suffrage universel.

Cela d'autant mieux que sauf encore deux cas, il s'agit pour elle d'exclure des adversaires de l'enceinte de la Chambre.

L'escadre de Cherbourg a reçu hier télégraphiquement l'ordre de se rendre à Toulon.

On m'écrit de la Bourse que la nouvelle de la mort subite de M. Ricard n'y a produit aucune impression.

En somme, la spéculation, ne voyant qu'incertitudes politiques et financières, se tient sur la défensive, afin de ne pas avoir à compter, plus tard, avec les vicissitudes de l'imprévu. C'est ce qui vous explique l'atonie des affaires de la Bourse à laquelle nous venons d'assister.

Puis, quand on pèse mûrement toutes les difficultés qui se groupent autour du rachat des chemins Lombards par l'Italie, malgré les efforts de l'Autriche et ceux de M. de Rothschild, on se trouve forcé de s'abstenir prudemment de toute affaire nouvelle.

P.S. Les journaux du soir sont remplis de détails sur la mort de M. Ricard. Ils rappellent que, dans ce même ministère, sont morts MM Billault, Lambrecht, Beulé; M. de Goulard est mort peu de temps après avoir quitté l'hôtel de la place Beauvois.

On parle de M. Casimir Périer, mais il a aussi une santé gravement altérée.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le travail des enfants dans les manufactures

Nous avons publié hier le texte du projet de loi déposé par M. Testelin au Sénat; voici les paroles qu'il a prononcées pour obtenir l'urgence :

Messieurs, je réclame l'urgence. Quant à ma proposition en elle-même, je n'ai rien à dire en ce moment pour la justifier; le fond n'est pas en question. Mais voici comment j'explique ma demande d'urgence : la précédente Assemblée nationale a voté une très bonne loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Seulement, les lois n'ont de chance de réussir qu'autant qu'elles sont sagement et habilement appliquées. La loi étant devenue exécutoire, les inspecteurs se présentent maintenant dans les manufactures du Nord et dressent des procès verbaux contre tous les industriels qui ne se sont pas conformés à l'article 9 de cette loi, article dont je vais vous donner lecture :

« Art. 9. — Aucun enfant ne pourra, avant l'âge de quinze ans accomplis, être admis à travailler plus de six heures par jour, s'il ne justifie, par la production d'un certificat de l'instituteur ou de l'inspecteur primaire, visé par le maire, qu'il a acquis l'instruction primaire élémentaire... »

Eh bien, messieurs, je ne crois pas exagérer en disant que, parmi les enfants qui travaillent dans les manufactures, les trois quarts ne remplissent pas cette condition.

Aussi, partout où se présentent les inspecteurs ils ne manquent pas de constater un grand nombre de contraventions.

Les tribunaux sont obligés de prononcer des condamnations, puisque la loi les y oblige. Ce a produit l'impression la plus fâcheuse. Vous vous exposez, dans le Nord, à voir fermer un grand nombre de filatures qui emploient beaucoup d'enfants.

L'esprit humain est ainsi fait que, lorsqu'on le prend trop tard, on n'en peut plus rien tirer. Vous pouvez donc être assurés que les enfants de douze à quinze ans que vous enverrez à l'école n'apprendront rien.

Il faut en prendre votre parti: ce sont, au point de vue de l'instruction, si vous me permettez cette expression, les enfants à passer par profits et pertes. Ils ne sauront jamais lire, à moins qu'arrivés à l'âge adulte, ils n'aient l'idée, quand l'intelligence leur sera venue, d'aller suivre les cours d'adultes.

Si vous ne surveillez pas immédiatement l'application de cet article, vous imposez à tous les enfants des manufactures l'instruction obligatoire. Mais il ne faut pas attendre l'âge de douze ans, c'est à l'âge de six à sept ans qu'il faudrait commencer. Les parents auraient alors été prévenus et ils auraient envoyé leurs enfants à l'école. Aujourd'hui les parents, pris à l'improviste, vont se trouver avec leurs enfants ne pouvant plus travailler, à l'époque de la vie où ils consomment presqu'autant qu'un adulte. Qu'allez-vous en faire ? Les mettre dans une école ? Mais il n'a pas suffisamment d'écoles pour recevoir tous les enfants de douze à quinze ans qui se présenteraient pour apprendre à lire. Ces enfants seront donc réduits à vagabonder jusqu'à quinze ans ?

Il y a dans mon département une autre difficulté. Un tiers à peu près des enfants sont Belges, ils ne parlent que le flamand et savent à peine quelques mots de français pour se faire comprendre du contre-maître, et ne savent ni lire ni écrire. En Belgique, on n'est pas si avancé que chez nous, on n'a pas fait de loi sur l'instruction obligatoire, ni sur le travail des enfants dans les manufactures, ce qui met nos industriels dans une situation fâcheuse à l'égard des Belges.

Je ne veux nullement blâmer cette manière d'agir des Belges, nous avons besoin de leurs bras, — ils nous rendent de très grands services; mais je demande que vous n'empêchiez pas nos manufacturiers d'en profiter. Je pense que ces considérations doivent vous porter à prononcer l'urgence, qui n'a d'autre but que d'attirer l'attention de M. le ministre du commerce sur cette question.

Une disposition de la loi porte que le Conseil supérieur sera appelé à faire un règlement suivant les localités. Il était donc bien facile dans les départements où de pareils inconvénients se sont présentés, de suspendre momentanément l'application de la loi. (Réclamations à gauche.)

Vous allez, pour la première fois, frapper tous les manufacturiers sans exception, car tous sont en contravention, mais vous ne les prendrez pas en faute une seconde fois; seulement il n'exécuteront pas dans l'âge la loi, ils trouveront moyen de l'éluder. Tous les ouvriers lui sont hostiles, et sans l'appui des patrons vous ne l'appliquerez jamais.

Il y a ici des manufacturiers; ils savent à merveille par quels procédés on étudiera la loi. Les inspecteurs ne prendront plus aucun industriel en faute; seulement, je le répète, la loi sera tournée.

Il vaudrait beaucoup mieux déclarer, dès à présent, que l'article 9, relatif aux enfants de douze à quinze ans, ne sera applicable que lorsque vous aurez rendu l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de six à sept ans.

Voilà, messieurs, les considérations que je voulais vous présenter à l'appui de ma proposition d'urgence.

Nous avons parlé dans notre article sur M. Alexander Stewart, des généreux dons qu'il avait répartis en France, à Roubaix principalement. Tourcoing eut aussi sa part : 200 barils de farine lui furent expédiés à la fin d'avril 1871, sur la sollicitation de M. Lucien Lorthiois, président du bureau de bienfaisance.

Voici la lettre de demande que M. Lucien Lorthiois écrivit au célèbre négociant à ce sujet :

A Messieurs A. T. Stewart et C°, à Paris.

« Les administrateurs du bureau de bienfaisance de la ville de Tourcoing, ayant appris que vous accordiez un don généreux aux ouvriers malheureux des villes manufacturières de France, prennent la confiance de solliciter une part de vos bienfaits.

»Notre population compte trente mille ouvriers dont dix mille étrangers venus de tous pays : Ces ouvriers souffrent beaucoup du chômage des ateliers, et n'étant que peu aidés, ils attendent dans le calme et la résignation une fin à leurs privations, ils vous seraient bien reconnaissants s'ils recevaient de vous un allégement à leurs peines.

»Agréez, Messieurs Stewart et C°, l'expression des sentiments de la plus haute considération.

» *Le Président du bureau,*
» Signé : LUCIEN LORTHIOIS.

Réponse de la Maison A.T. Stewart et C° :

Paris, 24 février 1871.

» *A Monsieur Lucien Lorthiois, président du bureau de bienfaisance de Tourcoing.*

Monsieur,

»En réponse à votre demande datée du 14 courant, reçue seulement aujourd'hui, nous regrettons qu'en raison du nombre assez considérable des districts destinataires des farines envoyées par notre maison de New-York, il ne reste plus aujourd'hui qu'un nombre assez restreint de barils dont nous puissions disposer, cependant nous serions affligés de ne pouvoir prendre votre demande en considération et nous avons le plaisir de vous informer que Messieurs S.A. Laude et C°, au Hâvre, recevront aujourd'hui des instructions pour vous adresser sans retard 200 barils. Dans l'espoir que cette petite quantité vous permettra de diminuer les privations de quelques-uns au moins parmi les ouvriers les plus nécessiteux de votre ville, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations bien cordiales.

» Signé : A.T. STEWART et C° »

Monsieur Lucien Lorthiois envoya au noble donateur une lettre de remerciements chaleureux. Voici cette lettre :

« *A Messieurs Alex. T. Stewart et Cie., à Paris.*

» Les administrateurs du bureau de bienfaisance ont l'honneur de posséder votre bonne lettre du 24 avril qui leur annonce l'envoi gratuit de 200 barils de farine de froment par l'entremise de Messieurs A. Laude et Cie, du Hâvre.

» Leur joie est grande et encore plus celle des pauvres malheureux qui auront connaissance de cet acte bienfaisant par un adoucissement sensible dans leurs privations.

» User de la fortune comme vous le faites, c'est mettre en pratique le christianisme le plus sincère et le plus parfait. Si ceux qui possèdent vous imitaient, ils seraient bénis comme vous l'êtes.

» Pleins d'admiration et de reconnaissance de votre généreux don, les pauvres et leurs administrateurs vous remercient de tout cœur.

»Agréez, Messieurs A. T. Stewart et Cie l'expression des sentiments de la plus haute considération.

» *Le Président du bureau,*
» Signé : LUCIEN LORTHIOIS.

» Tourcoing, 2 mai 1871.

Telle était la libéralité du grand négociant américain. Tous nos centres industriels participèrent à ce bienfait sans réserve. Honneur à l'homme généreux qui est venu, à ce moment de crise porter secours à des misères imméritées.

G. BAUDELET.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix prévient tous les hommes de la réserve et de la disponibilité des classes 1867 à 1874, qu'ils vont recevoir un livret individuel renfermant les titres dont ils doivent être pourvus.

Les hommes dispensés du service en temps de paix (fils de veuve, aînés d'orphelins, etc.) des classes 1872, 1873 et 1874, et les hommes laissés dans leurs foyers comme soutiens de famille appartenant aux mêmes classes, recevront également un livret.

Ceux classés dans les services auxiliaires de l'armée recevront un certificat de classement.

Tous ces hommes se présenteront pour recevoir leur livret ou titre, *à la caserne de la brigade de gendarmerie du canton, à Roubaix, le dimanche 21 mai*, de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Le commandant de cette brigade leur remettra leur livret ou titre.

A Roubaix, le 12 mai 1876.

Pr Le maire,
LOUIS WATINE-WATTINNE, adjoint.

C'est demain dimanche, que nos pompiers célèbrent la fête de Saint Mamert.

Une revue du bataillon des Sapeurs-Pompiers aura lieu sur la Grand'Place à onze heures et demie. La *Grande-Harmonie* y assistera.

Officiers et soldats se réuniront ensuite dans un banquet, auquel prendront part M. le maire de Roubaix, quelques conseillers municipaux et d'autres notabilités.

Le banquet sera suivi d'un bal.

Lundi, à huit heures du matin, un obit solennel sera célébré dans l'église Saint-Martin, à la mémoire des sapeurs-pompiers décédés.

A deux heures, le même jour, tir à la cible au cercle des *Carabiniers Roubaisiens.*

Demain dimanche, M. le général de division Lecointre viendra en tenue militaire, visiter le Cercle des carabiniers Roubaisiens. Il sera accompagné d'une trentaine d'officiers qui tireront à la cible qui leur est réservée.

La réception aura lieu au Cercle des carabiniers vers 3 heures.

La *Grande Harmonie* a bien voulu prêter son bienveillant concours pour cette circonstance.

Nous devons ajouter que deux détachements de toutes les troupes en garnison à Lille viennent, armés du nouveau fusil Gras, concourir à la cible militaire.

Le 1er détachement arrivera vers 8 heures du matin, le 2me vers midi.

On a vu dans la liste générale des artistes du Nord, exposant cette année au salon, le nom de notre concitoyen M. A. Lahousse, sculpteur. Cet artiste dont nous avons eu déjà occasion de signaler le talent et les succès, a envoyé à Paris un médaillon en bronze (*portrait de Mme V.....*) et une statue en plâtre (*St Jean faisant sa croix.*)

On se rappelle que M. Lahousse a obtenu des médailles en 1873 et en 1874; et que deux de ses statues, *le jeune faiseur* et *Amphion* ont été achetées par le Gouvernement.

Un missionnaire français, qui a évangélisé pendant 11 ans la Norvège et la Laponie, se trouve en ce moment à Tourcoing. Le P. Dumahut appartient à la mission du Pôle-Nord, fondée en 1854, par N.-St-Père le Pape Pie IX, après la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception. Cette mission, qui est née sous les auspices de Marie-Immaculée, a déjà produit les plus consolants résultats. Fécondée par les bénédictions de Pie IX, elle a fait naître, dans le nord de l'Europe, par le 70e degré de la zône nord, une petite chrétienté, qui donne les plus belles espérances. Malheureusement, tout manque en ce moment pour recueillir et conserver les fruits du vaillant apostolat du missionnaire. On fait appel à la charité des fidèles en faveur de cette œuvre, que l'autorité ecclésiastique a encouragée.

Les dons seront reçus au collége de Tourcoing.

Mgr Monnier, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Cambrai, est à Roubaix depuis avant-hier. Le prélat est venu donner la confirmation aux enfants de nos paroisses. A Saint-Martin, la cérémonie a eu lieu, ce matin, à onze heures.

Voici, d'après la *Semaine Religieuse*, l'ordre que doit tenir la semaine prochaine Son Eminence le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, dans sa visite pastorale en la ville de Lille :

Dimanche 14 mai : RR. PP. Rédemptoristes à 7 h. 1/2.

Lundi 15 : Paroisse du Sacré-Cœur à 11 heures.

Mardi 16 : Casernes, Orphelinat Dehau-Debryelle à 8 heures ; Paroisse St-Martin, à 11 h.

Mercredi 17 : Pensionnat de la mère de Dieu à Lambersart, à 11 h.

Jeudi 18 : Institution libre de Marcq à 11 heures.

Vendredi 19 : Chapelle de l'Adoration-Réparatrice à 8 h.

Samedi 20 : Basilique de Notre-Dame de la Treille à 8 h.

La même feuille nous fait connaître l'itinéraire que suivra, également la semaine prochaine, Mgr de Lydda, auxiliaire de Son Em. le Cardinal :

Dimanche 14 mai : Roubaix, Sacré-Cœur, Saint-Sépulcre ;
Lundi 15 : Roubaix, Sainte-Elisabeth ;
Mardi 16 : Wattrelos ;
Mercredi 17 : Tourcoing Notre-Dame ;
Jeudi 18 : Tourcoing, Saint-Christophe, St-Joseph, St-Eloi ;
Vendredi 19 : Halluin ;
Samedi 20 : Armentières ;
Dimanche 21 : Pèlerinage à Arras.

Le Préfet du Nord donne avis que les eaux seront mises basses dans le canal de la moyenne Deûle pendant les journées des 14, 15 et 16 mai courant.

Le Comice agricole vient de recevoir, par l'entremise de M. des Rotours, député, une somme de 2,000 fr. pour sa station agronomique.

M. Veys, vicaire de Somain (à la Renaissance), est nommé curé de Montrécourt, en remplacement de M. Défasque démissionnaire.

M. Poupart, vicaire d'Anichie, est transféré à Somain (Renaissance).

M. Carlier, vicaire à Denain, est transféré à Tourcoing, Saint Christophe.

Par diverses décisions prises dans le courant du mois d'avril 1876, le ministre de la guerre a prescrit les mutations suivantes, savoir :

M. le colone Hallier, directeur du génie à Lille, a été nommé directeur supérieur du génie des 15e et 16e corps d'armée à Marseille.

M. le colonel Merlin, directeur du génie au mans, a été désigné pour remplir les mêmes fonctions à Lille.

La troupe des frères Gaillet va nous quitter après avoir passé parmi nous toute une saison qui a été des plus fructueuses pour elle.

MM. Gaillet nous annoncent pour dimanche et lundi leurs représentations d'adieux. Nul doute que le public ne leur donne un dernier témoignage de sa sympathie.

Ce matin, un enfant de 7 ans, le jeune François Box, s'est fracturé le bras dans une chute. Il jouait sur une charrette abandonnée sur la voie publique, dans un mouvement trop vif il fut précipité sur le sol par-dessus le bord de la voiture.

Il y a quelque temps déjà, un vol assez considérable avait été commis au chantier de M. Béthune à Wasquehal.

Des outils avaient été enlevés pendant la nuit. Les malfaiteurs s'en étaient emparés en escaladant et brisant les clôtures. Les ouvriers dont on avait volé les instruments de travail ne s'étaient pas plaints immédiatement; de sorte qu'au moment de leurs réclamations ultérieures, outils et filous pouvaient être loin.

Heureusement il n'en était rien; des perquisitions faites à Mouscron amenèrent la découverte des outils... mais non des voleurs. Une enquête est ouverte, M. le commissaire de police de Mouscron a informé le Parquet de Courtrai.

Hier, dans l'après-midi, un enfant de six ans a failli périr sous une voiture dans la rue du Calvaire.

Il s'était placé, comme font les enfants sur le train de derrière d'un chariot appartenant à un brasseur. Une autre voiture qui venait à la suite, s'approcha, par un mouvement plus accéléré, du chariot ; l'enfant voulant éviter le contact du cheval s'empressa de descendre, mais dans sa précipitation, il alla rouler sous les jambes du cheval ; le véhicule passa sur lui.

Il fut relevé plus mort que vif, mais d'après les constatations du médecin, les quelques contusions qui sont résultées de l'accident n'ont aucune gravité.

Le petit bonhomme en a gagné une bonne peur; mais par contre une bonne expérience.

Un belge âgé de 56 ans, Félix Dewisme a été arrêté, hier, à la gare de Tourcoing. Notre homme se rendait à Lille, publiant que depuis le 19 septembre 1873, il était sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Félix Dewisme a été provisoirement incarcéré dans la prison municipale. Il sera conduit à Lille, comme il le désirait, mais hélas ! devant le Parquet et non à l'aventure.

M. D. S... se trouvait, il y a quelques jours, à Godewaersvelde. Dans le courant de l'après-midi, il alla se promener du côté du Mont-des-Cattes Sur sa route, il rencontra un jeune homme qui, d'un air effaré, lui dit avoir entendu des gémissements étouffés.

Notre concitoyen écoute, et, à son tour, entend des lamentations qui semblent sortir d'un mont de perches à houblons. Tous les deux franchissent un fossé, courent vers le mont de perches et découvrent bientôt, sortant de dessous cette lourde masse, deux pieds d'homme.

Ils se mettent activement à l'œuvre pour sauver le malheureux dont les plaintes deviennent de plus en plus faibles, enlèvent des quantités de perches, mais à mesure qu'ils en enlèvent, d'autres perches glissent et viennent combler les vides.

Enfin, grâce à l'aide de quelques personnes qu'ils avaient appelées au secours, ils purent s'en rendre maîtres. — Au lieu d'un malheureux ils en retirèrent deux, aplatis contre terre et fortement contusionnés, auxquels ils s'empressèrent de donner des soins.

Voici comment était arrivé cet accident qui aurait pu avoir des conséquences plus funestes. Pour se mettre à l'abri d'une violente bourrasque, ces deux hommes avaient cherché un refuge derrière le mont de perches qui s'était subitement renversé sur eux. Ils y auraient péri étouffés sans l'arrivée de ce jeune homme et de notre concitoyen.

POLICE CORRECTIONNELLE. — P. Durcille, de Roubaix, faisait, depuis quelques jours, bombance à outrance : rien ne lui coûtait plus. C'était à croire qu'il avait perdu ou plutôt trouvé, dans sa généalogie, quelque oncle d'Amérique.

Eh bien ! Ce n'était pas cela du tout. Durcille était un habitué de l'estaminet Wittem, rue du Nouveau-Monde, à Roubaix. Or le cabaretier avait un magot de 320 francs caché quelque part, et son habitué le savait. Celui-ci chercha, découvrit la cachette, emporta le nid et... ce qu'il contenait.

Mais Wittem, averti par la rumeur publique, s'étonna de voir Durcille si bien nanti. Il flaira son voleur, le dénonça et, finalement, il retrouva son trésor plus que légèrement écorné ; il eut du moins la satisfaction de voir, à la dernière audience, son voleur condamné à un an de prison.

— Il y a une quinzaine de jours, un charretier de Roubaix, J. E. Durudder, lança sans raison une pierre au milieu d'un groupe d'enfants. L'un d'eux, âgé de dix-huit mois, fut atteint, renversé, et on le crut mort. Le pauvre petit put heureusement être rappelé à la vie. Grâce à cette heureuse circonstance et au repentir de Durudder, il en est quitte pour 50 francs d'amende.

—Deux hercules d'Halluin, P. Vandenbulcke et J. Leplat, dit le *Berger*, arrêtés porteurs d'une charge de tabac, crurent qu'il n'y avait qu'un moyen de le conserver, c'était de flanquer une tripotée aux douaniers et de filer.

Ce plan fut mis en partie à exécution; mais ils ont été repris. Le premier est condamné à cinq mois de prison, le second à trois mois, et chacun à 500 fr. d'amende.

— Hier un négociant d'Arras, M. B..., a été victime d'un des adroits filous qui hantent d'or in ire le marché de la Grand'Place. Il a été allégué de son portefeuille contenant 4.200 fr. en billets de Banque plus, deux quittances, l'une de 15.000 fr. l'autre de 5.000 fr., somme qu'il avait payée dans la matinée chez deux banquiers de la ville.

Si le coup avait été fait quelques heures plus tôt, c'était pour M. B... une perte de près de 25.000 fr.

On écrit de Calais :

« De mémoire de marin, jamais la mer n'a été aussi tourmentée à pareille époque de l'année, ni le vent aussi violent.

Pour donner une idée de la violence de l'aquilon, nous mentionnerons la traversée faite en trois heures par un bateau-pilote de Calais, de Sunderland, à son port d'attache. Le pilote qui montait en cette embarcation a déclaré, en mettant pied à terre, que dans ses 44 années de navigation, il ne s'était trouvé à pareille course, et n'hésitait pas à qualifier de désastreux un temps pareil.

» Heureusement, la rage du vent ne semble pas avoir causé de sinistre et, jusqu'à présent, nous n'en avons aucun à enregistrer.

— L'auteur présumé de la tentative de meurtre suivie de vol, commise à Burcht, et dont nous avons parlé hier, a été arrêté; le prévenu est un individu très dangereux demeurant à Burcht; il a été conduit à Termonde.

État-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 mai. — Jules Steenhout, rue Ste-Thérèse, cour Bernard 40. — Hélène Hillaert, rue Bernard, 46. — Octavie Bérot, rue du Nouveau-Monde, cour Lepoutre, 5. — Hortense Jemal, rue de Mouveaux, 72. — Flore Sonneville, place de Trichon, 2. — Albert Seroulé, rue des Arts, 18. — Alphonse Surgnier, rue des Récollets, cour Vanhoutte, 8. — Frédéric Patrisse, sentier du Ballon. — Joséphine Boutens, rue St-Jean, 162. — Emma Haveau, rue de Watrelos, cour Lofdam, 8. — Augustine Cassette, rue du Tilleul, 3. — Joseph Pinguet, rue des Vingt-Mesures, au Pile.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 mai. — Marie Debelder, 10 mois, rue d'Alma, cour Wattel, 34. — Ladislas Mathieu, 1 an, rue du Tilleul 11. — Jean Benoit, 62 ans, aux Petites-sœurs.

État-Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 mai. — Charles Robert Vancorsem, rue de la Haute-Voie. — Jules Decoene, sentier de Neuville. — Léon Philidas Declercq, Blanc-Seau. — Marie Choquet, à Flandres.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 mai. — Marie Deschamps, 20 ans 10 mois, fille de la Guerre. — Emile Honoré Trieur, 19 ans 8 mois rue des Bons-enfants. — Paul Leclercq, 6 mois, Issue Thaon.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur EUGÈNE-LOUIS-NAPOLÉON-JOSEPH DELECLUSE, ex-entrepreneur de peinture, époux de Dame HENRIETTE DE-WITTE, décédé à Roubaix, le 7 mai 1875, dans sa 68e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 15 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CHARLOTTE BOCQUILLION, veuve de Monsieur BAPTISTE-JOSEPH HANNOTTE, décédée à Roubaix, le 31 mars 1876, dans sa 75e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Vente des denrées alimentaires

L'entrepreneur de la vente publique des alimentaires de la ville de Roubaix, a l'honneur d'informer les consommateurs que l'établissement créé surtout dans l'intérêt de la classe ouvrière, ayant pris depuis la cessation de la Boucherie Centrale, une extension beaucoup plus grande, se trouve en mesure de fournir à prix réduit des viandes de 1re qualité.

APERÇU DES PRIX :

Bœuf		
Filet,	le demi kilo	1.85
A oyau,	»	1.35
Morceaux choisis,	»	0.90
Côte ordinaire,	»	0.85
Côte au croquant,	»	0.80
Cuisse et épaule,	»	0.75
Croiture,	»	0.70
Poitrine,	»	0.65
Flanchet,	»	0.60

Veau		
Morceaux choisis,	le demi-kilo	1.15
Première côte,	»	1.10
Côte au croquant,	»	1.00
Fricassée,	»	0.80

Mouton		
Gigot,	le demi kilo	1.15
Epaule,	»	0.90
Côtelette,	la pièce	0.35
Filet,	le demi kilo	1.00
Fricassée,	»	0.60

Nota. L'établissement est situé dans les bâtiments qui se trouvent au fond du bureau des ventes mobilières, Grand'Place.

Un service est organisé pour porter à domicile les provisions sur la demande qui en est faite à l'entrepreneur.

Avis.

Les personnes dévouées qui s'étaient intéressées à la Boucherie centrale, continueraient de servir les intérêts du public et principalement ceux de la classe ouvrière en m'accordant leur confiance pour la fourniture de leur consommation, ce qui m'aiderait à soutenir une concurrence loyale qui maintiendrait la viande à un prix raisonnable, but de l'institution de mon établissement.

La société des chauffeurs-conducteurs, établie rue du Chemin de fer, (à l'*estaminet Lillois*), prévient les industriels, manufacturiers et fabricants que, par une décision prise au siège de la société, toute maison ayant force motrice et se trouvant pour un fait quelconque sans chauffeur ou conducteur, peut s'adresser au siège de la société afin de pourvoir à son remplacement.

Tout industriel voulant jouir de cet avantage devra payer une cotisation annuelle de cinq francs, somme qui sera versée dans la caisse des malades de la société.

Une boîte aux lettres placée dans l'estaminet recevra les demandes ou réclamations.

Un membre spécialement chargé du placement des hommes se mettra à la disposition des demandeurs.

Les arrangements se feront entre patrons et ouvriers.

Le but de la société est de remédier aux inconvénients produits dans les établissements industriels par l'absence du chauffeur ou du conducteur indispensable.

Depuis longtemps déjà à 3 sociétés de ce genre existent à Mulhouse, Rouen, Ste-Marie-aux-Mines, etc. L'importance manufacturière de Roubaix nécessitait une institution semblable.

Nous espérons ne recueillir que des approbations pour cette initiative que nous prenons.

Le secrétaire, *Le président de la société*
L. JONET. ALEXANDRE RIVIÈRE.

N. B. — Les chauffeurs-conducteurs sans occupation peuvent aussi s'adresser au siège de la société, *Estaminet Lillois*, rue du Chemin de fer.

Cour d'assises du Nord

Audience du 11 mai.

(SUITE).

Présidence de M. SAUVAGE. — Ministère public, M. MORILLOT, substitut du procureur général.

2e affaire. — *Faux en écritures de commerce.*

Reconnu coupable avec des circonstances atténuantes, Fleury Poy est condamné à trois années d'emprisonnement.

Défenseur, Me Hallu.

Audience du 12 mai

1re affaire. — *Fabrication et émission de fausse monnaie.*

L'accusé est le nommé Lazare-Charlemagne Manard, âgé de 27 ans, né à Aulnoye le 11 juin 1848, journalier, demeurant à Aulnoye. Il est inculpé d'avoir fabriqué et émis de la fausse monnaie d'argent dans les circonstances suivantes :

Le 29 février, Manard envoya son fils, âgé de 10 ans, dans différents cabarets pour y changer une pièce de cinq francs. Cette pièce était fausse et fut refusée dans les établissements où elle avait été présentée. On interrogea le jeune Manard, qui déclara sans hésiter que c'était son père qui lui avait remis cette pièce avec une autre pareille en lui ordonnant d'aller les changer dans les cabarets et chez les marchands. Manard père, interrogé, après quelques dénégations, finit par avouer que c'était lui qui avait fabriqué les pièces saisies.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, Manard est condamné à deux ans de prison.

Défenseur : Me Allard.

2e affaire. — *Abus de confiance et faux en écritures de commerce.*

Cette dernière affaire est remise à trois mois à cause de l'absence de plusieurs témoins.

Faits divers

— Hier, rue de l'Hôtel-de-Ville à Paris, trois personnes, le mari, la femme et leur enfant, ont failli s'empoisonner en mangeant des champignons. A l'arrivée du médecin, le père se roulait sur le sol en proie à d'horribles souffrances ; sa femme et son enfant ne donnaient plus signe de vie. Aujourd'hui le mari et l'enfant vont assez bien, l'état de la femme continue à être grave.

— M. Bolatre, gérant du journal *les Droits de l'homme*, avait interjeté appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Paris (16e chambre) qui l'avait condamné à 2 mois de prison et 3000 fr. d'amende pour apologie de faits qualifiés crimes, dans la publication du résumé d'un discours du Dr Robinet, prononcé dans une réunion privée de la rue d'Arras, sur l'amnistie, lesquels faits se rattachaient à l'insurrection du 18 mars.

Aujourd'hui, devant la chambre, des appels correctionnels, le gérant a déclaré se désister. La cour, acceptant ce désistement, lui en a donné acte et l'a condamné aux frais et dépens faits jusqu'ici, le jugement du tribunal de 1re instance ressortissant d'ailleurs sera cité plein et entier.

— Une scène des plus étranges vient de se passer à Royallieu (Oise).

Une fille Ronau, habitant la rue d'Ardoise, et n'exerçant aucune profession avouable, dansait avec un dragon de la garnison de Compiègne, lorsqu'un cou-